

## ASSEMBLEE GENERALE DU 17 NOVEMBRE 2020

Cette année, compte tenu des conditions sanitaires, nous avons été dans l'obligation de modifier notre fonctionnement habituel. L'Assemblée Générale ne pouvait se tenir en présentiel et mais nos statuts permettent le vote par correspondance. Aussi, nous avons sollicité les adhérents à participer virtuellement.

**Statuts de l'association, article 9.7** - Le vote par procuration n'est pas admis : seul le vote par correspondance est autorisé, mais les bulletins doivent être envoyés par la poste sous pli fermé avec double enveloppe. L'enveloppe de transport doit être signée par l'adhérent avec indication très lisible de son nom et de son prénom avec son numéro d'adhérent. Les enveloppes de transport avec le cachet postal et celles contenant le bulletin ne sont ouvertes qu'au début du dépouillement du scrutin par le Bureau de Vote désigné par elle.

Les membres de notre comité actuels sont :

Catherine SCHOTTENFELD – *vice-présidente administrative*  
Pierre-Olivier DUROY – *vice-président aux refuges*  
Michel Langlois – *trésorier*  
Muriel GASC – *secrétaire*  
Alexis FAGNONI – *responsable de la commission formation*  
Arnaud DEKERVEL – *membre de commission formation*  
Aymeric MICHAUD – *relations avec les partenaires commerciaux*  
Gaëlle GERMAIN – *gestion des adhérents*  
Steven LELONG – *responsable de l'activité escalade*  
Thierry PERISSE – *responsable activité randonnée pédestre et raquettes*  
Gérard POHER – *responsable des locaux*  
Grégory VITTOZ – *représentant de la section des Vorosses*  
Hélène ZEROSIO – *responsable de la commission sécurité*  
Vianney DAUPHIN – *responsable de l'Ecole d'Aventure*

Les membres qui ont démissionné en cours d'année ou très récemment sont :

Lionel SIMOND – *vice-président chargé des refuges*  
Audrey BEUCHER – *commission communication / Neige et Rocher*

L'ordre du jour a été envoyé par mailing le 30 octobre à tous les adhérents. Il est le suivant :

- La présentation du rapport moral du Comité (soumis au vote)
- Compte financier de l'exercice écoulé et rapport des vérificateurs ainsi que quitus donné au trésorier (soumis au vote)

- Projet de cotisation pour l'exercice suivant et la possibilité d'appliquer une remise d'un maximum de 20 % sur la part club (soumis au vote)
- Projet du budget pour l'exercice suivant (soumis au vote)
- Rapports de chaque activité et de la section des Vorosses
- Motion sur les rapports avec les professionnels de la montagne - Guides, BE, entreprises du secteur activités sportives (soumise au vote)
- La liste des candidats au Comité Directeur (soumise au vote),
- La liste des représentants de l'Association à l'Assemblée Générale de la Fédération (soumis au vote)
- La désignation de 2 vérificateurs au compte pour l'exercice 2020/2021 (soumis au vote)
- Les résultats des élections.

Dans cette convocation, il a été rappelé que les adhérents ont jusqu'au 02 novembre pour candidater au comité directeur.

Le 09 novembre, le dossier de l'AG avec tous les documents soumis au vote a été mis en ligne à l'adresse <https://frama.link/CAF-AG2020>. En même temps, un mailing à tous les adhérents les informait de cet accès et leur donner la possibilité de poser des questions au sujet des contenus. Le dossier AG consultable et téléchargeable comportait les documents suivants :

- 1- Rapport moral
- 2- Le bilan financier de l'exercice écoulé du 01/09/2019 au 31/08/2020
- 3- Le mot du Trésorier
- 4- le rapport du commissaire aux comptes
- 5- le rapport des vérificatrices aux comptes
- 6- le projet de cotisation pour l'exercice 2020/2021 et la possibilité d'appliquer une remise d'un maximum de 20 % sur la part club
- 7- le budget prévisionnel de l'exercice 2020/2021
- 8- la motion sur les rapports avec les professionnels de la montagne - Guides, BE, entreprises du secteur activités sportives
- 9- la liste des candidats au Comité Directeur, liste des représentants de l'Association à l'Assemblée Générale de la Fédération et la désignation de 2 vérificateurs au compte pour l'exercice 2020/2021
- 10- Un bulletin de vote unique avec des cases à cocher en face de chaque thème.

**NB :** ces 10 documents sont joints au présent compte-rendu

- Il n'a pas été joint de rapport des activités. Notre revue Neige et Rocher est un excellent reflet de la saison écoulée dans tous les domaines qui ont animé le club.

Les bulletins pouvaient être envoyés par la poste ou déposés dans la boîte aux lettres du club. Egalement, des permanences d'une heure ont été organisées au local pour recevoir les doubles enveloppes les vendredi 13, samedi 14 (x2), mardi 17 novembre à 17h.

81 plis sont arrivés et 62 étaient admissibles.

Rappel de l'article 9.6 de nos statuts :

*9.6 - Tous les membres licenciés de l'Association ayant atteint l'âge de 16 ans au jour de l'Assemblée Générale et à jour de leur cotisation, peuvent participer au vote, quelle que soit la catégorie à laquelle ils appartiennent.*

L'Assemblée Générale 2020 a permis à tous les adhérents de participer, de s'exprimer et de voter. De plus, le **mardi 17 novembre, de 18h à 19h**, pour donner un peu plus de corps à cette AG un peu spéciale, un moment dédié à quelques échanges et au dépouillement des votes a été organisé. Un lien internet a été envoyé à tous les membres du comité directeur et de tous les bénévoles du club proposant de suivre cette réunion de manière virtuelle. (Zoom : <https://us02web.zoom.us/j/82135715503?pwd=U01naUVMTzUyRmw3a0JoMS91U2Y5dz09>)

Ce moment en **visioconférence** a été structuré de la manière suivante :

1. Introduction et lancement du dépouillement
2. Passage en revue des questions-réponses des adhérents
3. Débriefing sur le déroulement de l'AG et questions sur les statuts
4. Revue sur les capacités en bénévoles des commissions
5. Résultats des votes
6. Divers

Ont participé au dépouillement : Muriel Gasc, Thierry Perisse, Catherine Schottenfeld, Hélène Zerosio, Alexis Fagnoni, Michel Langlois

Les questions-réponses des adhérents ont été passées en revue et des petits compléments ont été ajoutés. (*Document joint*)

L'organisation de l'Assemblée Générale 2020 a permis de révéler un aspect négligé de nos statuts lors des éditions précédentes : le vote par correspondance prévu à l'article 9.7. L'ordre du jour avec l'ensemble des documents relatif à chaque point soumis au vote n'était pas communiqué à l'avance afin de voter en toutes connaissances. Les sujets soumis au vote n'étaient dévoilés que lors de la séance de l'AG. Désormais, il faudra communiquer tous ces éléments à l'ensemble adhérents une quinzaine de jour à l'avance.

De même, les statuts avaient été modifiés en 2018 pour lever les restrictions de temps pour candidater au comité directeur, durée d'adhésion et dépôt de la candidature. Un dépôt était possible lors de tenue de l'AG. En la circonstance, des candidatures sont arrivées après l'envoi des informations à tous les adhérents et des votes avaient déjà été déposés. Il va falloir réfléchir à une rédaction adaptée de nos statuts pour de telle circonstance et de même pour ouvrir au vote électronique.

Ce nouveau mandat est l'occasion de proposer une nouvelle rédaction des articles relatifs à l'organisation des Assemblées Générales pour résoudre tous les problèmes auxquels nous avons été confrontés et permettre la participation du plus grand nombre en toute connaissance des sujets abordés.

Un tableau des effectifs par commissions a été présenté (*Document joint*). Le nombre de participants est trop faible dans certaines pour en assurer la pérennité et d'éviter l'essoufflement de leurs membres. Il faut s'attacher à recruter de nouvelles têtes dans tous les items.

A l'issue de toutes ces discussions, les assesseurs communiquent le résultat des votes qui sont les suivants :

	Nombre de votes pour	Nombre d' abstentions	Nombre de votes contre
Rapport moral du Président	62		
Comptes financiers de l'exercice écoulé et rapport des vérificateurs, quitus au trésorier	61	1	
Projet de cotisation pour l'exercice suivant : - augmentation de la part club - réduction à partir du 01/05/21	58 61	1 1	3
Projet de budget pour l'exercice suivant	62		
Motion sur les rapports avec les professionnels de la montagne	59	3	
Election des membres du Comité Directeur	62		
Désignation des représentants du CAF Léman à l'Assemblée Générale de la Fédération	62		
Désignation deux vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2020-2021	60	2	

## **Pièces jointes :**

- L'ordre du jour envoyé par mailing le 30 octobre
- Mailing à tous les adhérents les informant de l'accès aux documents de l'AG
- 1- Rapport moral
- 2- Le bilan financier de l'exercice écoulé du 01/09/2019 au 31/08/2020
- 3- Le mot du Trésorier
- 4- le rapport du commissaire aux comptes
- 5- le rapport des vérificatrices aux comptes
- 6- le projet de cotisation pour l'exercice 2020/2021 et la possibilité d'appliquer une remise d'un maximum de 20 % sur la part club
- 7- le budget prévisionnel de l'exercice 2020/2021
- 8- la motion sur les rapports avec les professionnels de la montagne - Guides, BE, entreprises du secteur activités sportives
- 9- la liste des candidats au Comité Directeur, liste des représentants de l'Association à l'Assemblée Générale de la Fédération et la désignation de 2 vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2020/2021
- 10- Un bulletin de vote unique avec des cases à cocher en face de chaque thème
- Les questions-réponses des adhérents
- Le tableau des effectifs par commissions.

## Questions des adhérents à l'occasion de la diffusion des documents de l'assemblée générales / Réponses proposées

**1- Question :** De la bonté\* des adhérents, cause ou conséquence (?) : dans le compte-rendu de réunion de comité directeur du 16 juin on peut lire "Pas de remboursement sur la cotisation suite à la suspension des activités pendant le confinement". Par-delà une supposée bonté, pourquoi le comité n'est-il pas entré en matière sur une forme de compensation ? Quels étaient les solutions étudiées ? D'autant que l'exercice 2021 commence pareillement avec une suspension et ce n'est peut-être pas fini. Merci pour quelques détails sur ce sujet.

(\* ) voir mot du trésorier

**Réponse :** Postulat de départ, économiquement, **les associations fonctionnent grâce aux bénévoles, aux diverses subventions qui leur sont allouées chaque année, aux équipements mis à disposition par les collectivités ainsi qu'aux dons divers et variés.**

Les bénévoles donnent de leur temps (ex : le président du club comptabilise 720 h) et une partie de leurs frais (ex le président 1 370 €).

Bien entendu, ce n'est pas du tout remboursable.

**C'est la différence avec le secteur marchand** encadré par des professionnels (salles d'escalades privées, guides, agences de voyage ou trekking, salles de fitness, ...)

La licence sert essentiellement à couvrir les frais fixes et les charges de l'association.

La part club est de 29,10 € sur les 101,60 € pour la catégorie T1 payé à la FFCAM.

La part activités non payante du budget représente 24 % des dépenses (voir bilan ou Budget Prévisionnel.)

Cela veut dire que sur 29,10 € de la part club seuls 7 € sont consacrés aux activités.

De ce fait, 2 mois d'interruption d'activité s'élèvent à 1,16 €. Ce n'est même pas le prix d'un timbre.

Il est vrai que, suite au comité directeur du 16 juin, une communication aurait pu être faite pour informer nos adhérents qui auraient pu se poser des questions à ce sujet.

**2- Question :** Dans le rapport moral on peut lire le propos "nos locaux grèvent notre budget". Considérant d'une part "surcharger" premier synonyme du verbe "grever", d'autre part le fait que ce propos est répété depuis plusieurs années et qu'à priori la location n'est pas une solution rentable, pourquoi n'est-il pas enclenché un travail pour choisir une autre solution pour supprimer la surcharge et donner de l'air à d'autres actions ? Merci pour quelques détails sur ce sujet.

**Réponse :** Oui, les locaux grèvent le budget au détriment d'autres actions. Au cours du mandat 2018/2019, le comité a essayé de vendre les locaux et a demandé à la ville de Thonon d'accueillir le club.

La ville de Thonon n'offre aucune structure à la dimension du club à part la Maison du Sport en non permanent. De ce fait, le comité a prospecté en périphérie de ville afin d'acquérir des locaux ou de les louer. Les prix sont extrêmement élevés.

La vente n'a pas abouti avec l'unique potentiel acquéreur pour une question de prix. Le club comptait récupérer au moins la mise de départ.

Vu le faible nombre d'années à rembourser l'emprunt, la vente a été abandonnée.

Depuis, tout a été fait pour le louer, annonces et sites internet (leboncoin entre autres). Jusqu'à présent, peu de preneurs se sont présentés.

Le comité est preneur de toute autre idée qui allégerait cette charge fixe du budget.

La Commission Communication se propose d'inclure une nouvelle annonce lors d'un prochain mailing auprès des adhérents qui peuvent être des relais d'information auprès de leurs connaissances.

**3- Question :** Je suis adhérent depuis septembre et mon fils mineur lui depuis l'année dernière et encore cette année, le tout avec une seule adresse mail. J'ai reçu les infos pour l'AG mais je ne sais pas si le vote le concerne que lui (adhérent de l'année dernière) ? ou nous deux ? ou que moi (pas de vote des mineurs) ?

Félicitations pour votre travail pour permettre cette AG, c'est très simple et très efficace.

**Réponse :** Merci pour votre message d'encouragement.

Sont votants à l'Assemblée Générale les adhérents de plus de 16 ans à jour de cotisation. Si votre fils est en âge de voter, vous pouvez bien sûr glisser vos deux enveloppes de vote dans la même enveloppe de transport (avec vos noms, prénoms, n° d'adhérents et signatures à tous les deux).

**4- Question :** dans tous les documents il y a les "tarifs de la cotisation 2020-2021". Il faudrait plutôt sans doute mettre en vue du vote « les tarifs de 2021-2022 ».

**Réponse :** Il est trop tard pour rectifier. La dérive date depuis plusieurs années. Je pense qu'elle a été motivée par le fait de présenter un coût global : part club, part FFCAM (siège + Comité Départemental + Comité Régional AURA) et assurance.

Effectivement, il aurait fallu ne présenter au vote cette année que les tarifs de la part club (sans celle de la FFCAM) pour 2021/2022 et rappeler pour mémoire les coûts de licence de 2020/2021.

Cela aura pour conséquence de faire une année blanche sans augmentation pour l'exercice suivant. Vu la faiblesse du taux de progression, cela sera peu sensible sur le budget.